Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collaboration sanitaire régionale: Vaud et Genève signent deux accords importants

Les cantons de Genève et Vaud ont signé aujourd'hui deux accords importants. Le "Protocole d'accord sur la régulation financière des activités hospitalières" permettra aux deux cantons de continuer à se répartir les prestations médicales hautement spécialisées. Le second accord va donner la possibilité de traiter à Nyon les patients genevois qui le souhaitent, notamment dans le domaine de la chirurgie orthopédique où les délais d'attente sont importants.

Dans les domaines de la transplantation et de la neurochirurgie notamment, les collaborations hospitalières entre Genève et Vaud entraînent le paiement de parts cantonales dues selon la LAMal et la convention tarifaire romande. En 2006 et 2007, le canton de Vaud a versé environ 2,5 millions de plus que Genève. Afin que ce déséquilibre n'augmente pas, dissuadant ainsi la poursuite et la mise sur pied d'autres collaborations, l'accord signé ce jour instaure un barème de rétrocession progressif : plus l'écart se creuse, plus la compensation financière est importante. Il prévoit par exemple qu'un déséquilibre supérieur à 10 millions est compensé à 40%. Cet accord fixe un cadre financier incitatif et constitue un atout majeur pour faciliter le partage des domaines relevant de la médecine hautement spécialisée.

L'autre accord prévoit une collaboration dans le domaine de la chirurgie orthopédique. Les cantons de Genève et de Vaud ont cosigné avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et le Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL) un accord de collaboration qui permettra de traiter à Nyon de façon facilitée les patients genevois qui le souhaitent. Il répond à la surcharge que connaît, depuis la modification du financement des soins hospitaliers par la LAMal, le service de chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil moteur des HUG.

Grâce à cette collaboration régionale et aux mesures prises par les HUG, les délais d'attente, en particulier pour la pose de prothèses de hanche, devraient fortement diminuer. L'accord répond aussi aux souhaits des patients de certaines communes de la rive droite d'être soignés à l'hôpital de Nyon, proche de leur domicile.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 juin 2008

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 06